

24th International Montessori Congress

Paris, France, 2-4 July 2001



LA MISE EN ACTION DES VALEURS : LES ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE, PARTIE EMERGEE DE L'ICEBERG

Alfonse Tay, UNESCO

Madame la Présidente de l'Association Montessori de France, Madame la Directrice de l'Institut Supérieur Maria Montessori, Mesdames et Messieurs les membres du Comité organisateur du 24^e Congrès Montessori International, Mesdames et Messieurs les Congressistes

Il est un grand honneur avoir reçu de la part des Associations organisatrices de ce Congrès l'invitation d'y participer en qualité d'intervenant. Je vous en remercie très sincèrement.

Ceci dit, venons-en au sujet: « La mise en action des valeurs : les enfants en situation difficile, partie émergée de l'iceberg »

Il s'agit des difficultés que l'humanité de notre temps éprouve à assurer la dignité et la paix à son espèce dans le monde entier. Les violences et souffrances que les enfants subissent illustrent de manière éloquente cette difficulté universelle. Ces enfants représentent, je pense la partie visible d'une crise planétaire de civilisation.

Comme une oratrice l'avait pertinemment souligné avant-hier et avec insistance, une méthode pédagogique n'a de sens que si elle permet aux éducateurs et aux éducatrices, y compris les parents, d'être des aides à la vie. Mais on ne peut aider la vie que s'il existe des êtres vivants, qui sont en bon état de recevoir l'éducation qu'on leur propose. Il est donc normal qu'en parlant de la méthode pédagogique de Montessori, nous ayons implicitement présent à l'esprit, des enfants en situation totalement « normale ».

Mais voilà que, hélas, à travers le monde des centaines de millions d'enfants s'efforcent de survivent dans des conditions telles, que dans leur esprit, l'éducation organisée, quelle qu'elle soit, ne signifie rien. Car, même s'il se trouve dans une situation extrêmement difficile, l'élan vital chez l'enfant demeure toujours intact au nom de la résilience. Naturellement, un tel enfant cherchera, de préférence, à suivre ses propres stratégies de survie plutôt que recevoir des apprentissages organisés pour lui par d'autres personnes, surtout lorsque ces apprentissages sont souvent inadaptés à leurs besoins vitaux et urgents. C'est le cas de ces enfants que je me propose de vous parler en premier lieu.

Qui sont ces enfants et quelles sont ces conditions défavorables à la vie, dont nous parlons ?

Ce sont des personnes déclarées mineures par la loi et qui sont entourées d'un encadrement humain insuffisant ou nul. Je veux dire les enfants abandonnés ou perdus, les orphelins, les enfants soldats, mutilés, handicapés, les enfants exploités au travail, les enfants qui subissent des formes diverses d'abus de la part des adultes et les enfants de la rue. J'utiliserai davantage le cas des enfants de la rue dans mes propos. Parce que, dans nombre de pays, on les considère comme réellement ou

potentiellement dangereux pour la société et on les assassine. On pratique sur eux des actes souvent ignobles.

C'est à travers mes activités professionnelles menées durant près de deux décennies pour l'UNESCO (1) dans le domaine de l'enfance et de l'éducation à travers le monde, que j'ai découvert, avec émotion, cette tragédie d'enfance abandonnée à la rue. Jusque là, ces enfants ne constituaient pour moi, comme pour la majorité des populations urbaines, qu'un fait habituel qui faisait partie des paysages des villes dans lesquelles j'effectuais des voyages de travail.

Cette découverte, et l'indignation qu'elle a suscitée en moi, on constamment stimulé mes réflexions et déterminé ma volonté d'agir concrètement en leur faveur dans le cadre d'un programme particulier.

Les enfants de la rue : est-ce un vieux ou un nouveau phénomène urbain ?

Discret sur le terrain et dans les littératures de la période historique antérieure à celle de la révolution industrielle en Occident, le phénomène des enfants de la rue n'est certainement pas nouveau. Il a sans doute existé, sous des formes et à des degrés divers de gravité plus ou moins contrôlables, depuis l'apparition de la cité reconnue comme telle par l'histoire universelle, il y a au moins cinq mille ans.(2) En tant que manifestation concrète de l'exclusion sociale et de la détresse d'origine humaine des enfants, ce phénomène était, dans son évolution, déjà devenu visible et dramatique au dix-neuvième siècle. Mais il était alors limité aux grandes villes des pays industrialisés de l'Europe et à quelques grands centres urbains des Amériques. Depuis lors, il n'a cessé de se développer dans tous les grands centres urbains. Le phénomène s'est aggravé au cours des dernières décennies du vingtième siècle en se répandant d'une manière particulièrement spectaculaire dans les pays du Sud et dans ceux dits « en transition », en Europe de l'Est notamment, pays qui éprouvent de graves difficultés économiques, sociales, politiques et culturelles. D'après l'Organisation des Nations Unies, 140 millions d'enfants vivaient des rues ou dans les rues en 1994 dans le monde. D'après le BIT 250 millions sont actuellement exploités au travail dans le monde.

Aujourd'hui, le phénomène des enfants de la rue en tant qu'un signe d'une crise universelle de civilisation donne des indications d'un grand potentiel de croissance planétaire pour les décennies sinon les siècles à venir. Trois constatations justifient cette affirmation :

La première est le fait que ce phénomène se développe indépendamment des particularités historiques, culturelles et de la puissance des peuples.

La deuxième est le fait que presque tous les acteurs qui agissent dans ce domaine abandonnent plus ou moins vite l'interrogation sur ses causes réelles. Ceci interdit les possibilités d'arrêter son développement dans un avenir prévisible.

La troisième constatation - qui est plus surprenante encore que les deux premières - est la rapidité particulièrement étonnante avec laquelle ce phénomène se développait dans les régions du monde où son apparition est la plus récente comme l'Afrique ou le Liban par exemple. (3)

Ainsi, la lutte contre ce phénomène sera sans fin, puisqu'il est devenu clair que son accroissement est plus rapide que la réduction des problèmes qu'il pose.

Attitudes et réactions du public

Le phénomène des enfants de la rue provoque certainement des chocs moraux chez quelques habitants des grandes villes. Mais il ne mobilise pas encore toute la sagacité et la volonté nécessaires ni parmi les populations en général ni, en particulier, parmi les autorités politiques nationales de la plupart des pays les plus affectés jusqu'à leur faire prendre des mesures suffisantes pour le combattre. De plus, ce sont les pays les plus affectés qui sont souvent aussi les plus dépourvus de ressources matérielles et de compétences humaines appropriées pour y faire face. Là où des politiciens et des administrateurs publics prennent conscience de sa gravité, s'indignent et expriment leurs inquiétudes, les méthodes qu'ils utilisent et les solutions qu'ils proposent ou qu'ils appliquent revêtent souvent, dans beaucoup de pays, des formes plus répressives que restauratrices d'une personnalité « normale » et la dignité chez ces enfants. Plus le sentiment de danger public que représente le phénomène s'amplifie, plus le public réagit par la violence physique ou symbolique, légale ou illégale contre ces enfants. Ceux qui le peuvent mettent en place des moyens individuels ou collectifs de protection ou de défense fort coûteux.

Ainsi, derrière des artifices de protection, le public devient presque indifférent à l'égard du phénomène. C'est ainsi que le champ se trouve souvent libre à diverses formes d'exploitation et de brutalité sur ces enfants - allant parfois dans certains pays, jusqu'à leur élimination physique, organisée et opérée par des personnes « difficiles » à identifier et qui agissent à titre individuel et privé, ou quelques fois au nom d'organisations « occultes ». On est allé aussi loin en atrocité jusqu'à prélever sur eux par force, dans des cliniques, des organes à transplanter sur des malades. On les abandonne ensuite, vivants ou morts, dans les rues.

Causes évidentes, solutions simples.

Dans toutes les villes du monde, on tient habituellement pour causes évidentes de ce problème, l'inadaptation de l'enfant à la société ou la délinquance, l'irresponsabilité des familles, le désordre familial, le divorce mal accompli ou mal géré et la pauvreté, l'absence ou l'irrespect des droits de l'enfant, les crises économiques etc. Par conséquent les solutions adoptées sont elles aussi évidentes et simples.

Ou bien elles sont étatiques, réglementaires et souvent répressives ; ou bien elles sont privées, sévères et humanitaires. En effet, les solutions étatiques les plus courantes consistent à mettre ces enfants hors d'état de nuire en les plaçant dans des institutions spécialisées de redressement ou de réclusion, situées en ville ou retirées en milieu rural. Dans ces institutions, les enfants dits « délinquants » reçoivent une éducation particulière de réhabilitation sociale. L'approche étatique s'inscrit dans des cadres d'action définis par des lois et des règlements administratifs visant au traitement immédiat ou à l'atténuation des effets de la pauvreté etc.

Ou bien les solutions sont privées et les institutions, laïques ou religieuses, prennent des formes d'internat, d'établissement éducation non formelle, et de centre d'accueil ou d'écoute plus ou moins libéraux, plus ou moins disciplinaires suivant les principes supérieurs qui constituent les fondements de ces institutions etc. Par leurs natures, ces solutions courantes, lorsqu'elles ne sont pas éphémères, demeurent insuffisantes par rapport à l'ampleur du problème. Même si dans les cas de crises particulièrement graves, des organisations non gouvernementales font des interventions humanitaires d'urgence qui sont souvent louables, ces interventions ne peuvent pas traiter les questions fondamentales que pose le phénomène des enfants en situation difficile.

Et l'imprécision du concept d'exclusion, lui-même, rend difficile la recherche des solutions radicales. En effet, « la notion d'exclusion fonctionne aujourd'hui comme un piège à la fois pour la réflexion et pour l'action pratique et politique à entreprendre face aux menaces de dissociation sociale. Elle invite à se contenter de mesures correctives, réparatrices, « assistantielles », certes nécessaires pour venir en aide aux publics les plus démunis. Mais elle ne permet pas de remonter en amont, là où se décide le sort de ceux qui vont devenir « exclus » (au niveau des stratégies

d'entreprise, des politiques d'emploi, des choix opérés en matière de protection sociale etc.).(4) La notion d'exclusion occulte souvent celle de la responsabilité. A cet égard, le fait, par exemple, de considérer les difficultés de la famille comme faisant partie des causes les plus profondes et les plus évidentes du phénomène des enfants de la rue, d'une part, et l'incapacité générale des mesures sociales prises par les Etats en faveur des familles à vaincre ce phénomène, d'autre part, illustrent l'insuffisance des analyses conceptuelles en ce domaine.

Toutefois, il faut reconnaître le fait qu'à partir de la deuxième moitié de ce siècle, des progrès rapides dérivant des traditions institutionnelles et des pratiques d'assistance sociale - notamment les maisons de la providence et les hospices des siècles précédents - aient été faits vers l'adoption des solutions plus humaines dans les démocraties occidentales, par exemple, en ce qui concerne l'enfant et sa famille biologique en crise. On s'efforce de plus en plus, et avant tout autre solution, de conserver à l'enfant en situation difficile, sa famille originelle réconciliée avec elle-même ou, dans l'impossibilité de cette solution, de lui offrir un entourage familial recomposé ou de substitution. (5)

Mais à cet égard, l'un des problèmes importants qui surgissent à travers le monde est que quelle que soit la culture de parenté à laquelle appartient la famille (qui autrefois dans toutes les communautés humaines et dans toutes les classes sociales était généralement considérée comme l'institution naturelle et idéale de protection de l'enfant) subit des transformations sérieuses, comportant des drames psychologiques et physiques chez l'enfant. Aujourd'hui, tout comme l'enfant en situation difficile, la famille, elle aussi demande, de plus en plus, à être défendue, soutenue et protégée contre ses propres crises et ses facteurs déstabilisants. Pour cela, la famille réclame des politiques sociales particulières et des moyens institutionnels divers et de la recherche scientifique pour une compréhension objective des transformations qu'elle subit et pour une légitimation juridique des multiples et nouveaux visages qu'elle se donne. (6)

De même, le rôle de la pauvreté dans l'exclusion sociale n'est guère suffisamment éclairci. Qu'elle soit perçue comme relative ou absolue, la pauvreté a pendant longtemps été considérée uniquement comme une « faute individuelle » et une réalité « naturelle » parce qu'elle a toujours existé dans toutes les sociétés humaines.(7) Mais elle se révèle de plus en plus clairement aujourd'hui comme « une faute collective », un fait social, voire une pratique socioéconomique, paradoxalement créatrice de la richesse économique en même temps que du phénomène d'exclusion sociale de la personne humaine individuelle. La pauvreté serait donc, jusqu'à présent, une pratique qui serait inévitable dans la conception absolument libérale de l'économie, voire une nécessité pour le dynamisme de l'économie, surtout dans les sociétés les plus riches. En conséquence, a-t-on pensé, si l'on est pauvre, c'est que l'on a été imprudent, par exemple, en faisant trop d'enfants sans tenir compte de ses propres ressources matérielles; ou parce que l'on est paresseux. Dans ce courant de pensée, peu importaient alors, autrefois, les effets négatifs de la macro-économie, et aujourd'hui, ceux de la mondialisation de l'économie et du commerce sans frontière des produits financiers. Contrairement aux affirmations habituelles sur la responsabilité individuelle et la pauvreté, surtout en ce qui concerne le rapport de détermination univoque qui existerait entre le nombre élevé d'enfants dans une famille et la misère de celle-ci, il n'est plus à démontrer pour tout observateur averti que dans la majorité des cas, c'est plutôt la pauvreté qui entraîne la procréation abondante. L'élimination des vraies causes de l'exclusion ne paraît pas être forcément le but des politiques économiques et sociales. Car celles-ci ont toujours d'autres objectifs qui leur sont propres et qu'elles considèrent comme prioritaires. Elles ne peuvent donc pas éviter d'être partiales. Elles ne peuvent pas non plus éviter d'être lestées du poids des institutions sociales, publiques ou privées, en vigueur, ainsi des traditions de pratiques juridiques et administratives justifiées par des idéologies particulières. Par-dessus tout, les politiques économiques et sociales dépendent des contraintes qu'imposent deux objectifs conjoncturels, habituels voire naturels, mais absolument prioritaires dans les prises de décision, surtout politique : la conquête et la conservation du pouvoir. En conséquence, toute mesure que prendra le politicien, l'administrateur ou le décideur contre

l'exclusion sociale, devra d'abord être perçue comme favorable à la conquête et la conservation d'un pouvoir politique, publique (l'Etat) ou privé (l'entrepreneur). Les mesures sociales qui s'adressent à la famille, à la pauvreté, à l'enfant et à l'éducation de celui-ci, fonctionnent également sous l'influence sinon les exigences directes des objectifs ultimes de la politique.

Quant aux institutions humanitaires, privées et à but non lucratif, elles ne peuvent mener que des actions réparatrices et non transformatrices des facteurs et des processus producteurs de l'exclusion sociale.

Ainsi, les facteurs habituellement tenus pour responsables du problème résistent mal à l'analyse visant à prouver qu'ils en sont réellement les causes fondamentales.

Si, donc, la plupart des solutions envisagées ou en vigueur s'avèrent inefficaces pour éradiquer le problème ou au moins arrêter son aggravation, que reste-t-il à faire ? La réponse à cette question implique l'intérêt à accorder aux causes réelles du problème par-delà les responsabilités qui en sont automatiquement attribuées :

- (a) à la personne de l'enfant concerné (caractère antisocial d'origine congénitale ou sociale...)
- (b) à sa famille (incompétence, irresponsabilité ou effets de dislocation ...),
- (c) à la pauvreté uniquement considérée comme résultat de l'oisiveté ou de quelques défaillances ontologiques et personnelles ou encore
- (d) à certains facteurs économiques indépendants de la volonté de tous, tels les lois du marché, le sous-développement, l'insuffisance des taux de croissance, les crises financières, les mesures d'ajustement économique structurel etc. Ce n'est pas dans le monde extérieur à l'être humain qu'il faut chercher les causes efficientes de problème ; c'est dans les consciences humaines que se produisent les horreurs avant d'être extériorisées sur les enfants.

Il semble, alors, que l'ensemble de ces facteurs vite désignés comme : « vrais coupables » pourraient bien n'être que les parties visibles des causes profondes du problème.

D'où vient cette crise des valeurs ? Et d'abord qu'est-ce que la valeur ?

Il va sans dire que nous n'avons pas besoin ici d'un cours de philosophie morale. Mais je vais juste dire quelques mots sur notion des valeurs dans la mesure où ils seraient utiles à mon propos. Selon Tzetan TODOROV (8), la notion de valeur n'est entrée dans l'horizon de l'homme occidental qu'avec l'avènement de la modernité, à partir de la Renaissance. Jusqu'à cette époque, on ne sépare pas fait et valeur ; les, valeurs sont inscrites dans la structure même de l'univers, que ce soit le cosmos naturel des Grecs païens, ou le monde - création des chrétiens. La naissance des sciences est en même temps le moment de l'apparition des valeurs comme entité séparée, puisque celles-ci (les valeurs) dessinent de l'extérieur les champs d'application de celles-là (les sciences). Les sciences cherchent à connaître le monde, à dire le vrai, non à produire des valeurs ; elles sont indifférentes au bien et au mal. Mais à partir de la Renaissance, les lois, les principes moraux, les valeurs donc, ne pouvaient plus se réclamer d'une justification naturelle ou divine. Les hommes eux-mêmes, devaient en assurer l'origine. A la place hiérarchisée du cosmos, sont apparues deux entités hétérogènes : la nature indifférente et les valeurs humaines, ou l'être et le devoir - être ou encore, la vie qui est une donnée de la nature et l'existence comme réalisation particulière de la vie. De cette mutation de la pensée, a résulté, pour les Modernes - ayant renoncé à déduire leurs valeurs des choses mêmes - l'obligation d'admettre la pluralité des positions concernant toute question de valeurs. Dès lors, quelle est l'origine des valeurs ? Est-ce la volonté, comme Hobbes l'affirme en déclarant que : « C'est l'autorité, non la vérité qui fait la loi » ? (Léviathan, XXVI.) Si c'est le cas, cela revient à dire que si certaines valeurs l'emportent sur d'autres, c'est parce que leurs auteurs possèdent une volonté plus puissante. Position intenable d'une manière radicale. D'où le besoin

d'un retour à la sagesse des Grecs ou à la foi des Chrétiens, puis à l'apprentissage à faire des compromis entre les deux tendances. C'est ainsi que les débats sur la source des valeurs ne sont finalement autres choses que des débats sur les choix entre le bien et le mal ou encore des recherches du sens à donner à la conduite et à l'action humaine en général.

Dans son ouvrage : *La philosophie des valeurs*, Jean-Paul RESWEBER (9) résume clairement les enjeux théoriques et pratiques propres à la notion de valeur c'est-à-dire les enjeux philosophiques et les enjeux économiques. Au sein de chacun s'affrontent des mouvements de pensée autour du sens de l'être humain et son univers.

Les enfants de la rue : un fait naturel ? Ou un problème axiologique particulier ?

Comme je viens de le dire, pour avoir une meilleure compréhension du phénomène, il faudrait aller au-delà des catégories de l'économie, de la loi, de la famille ou de la personnalité de l'enfant en situation difficile et au-delà des analyses habituelles de situations nationales pour espérer trouver les solutions radicales. A cet égard, je pense aux domaines de la morale et de l'éthique comme lieux primordiaux d'où procèdent le jugement des faits, les prises de décision et la volonté d'agir contre les faits sociaux intolérables. Les causes déterminantes de l'exclusion se trouveraient bien sur le terrain de « la valeur » ou « des valeurs » fondatrices des sociétés d'une part et, de l'autre, au niveau de la personnalité individuelle que ses « valeurs » (ou principes) autorisent d'édifier, par l'éducation, en chaque personne membre de la société. Les vraies causes pourraient bien, aussi, avoir leurs racines dans l'histoire des grandes doctrines qui ont marqué l'homme ; l'histoire et les pratiques sociales d'abord en Europe puis dans le monde entier, au moins à partir de l'époque de la Renaissance. Et, dans chaque société, cette édification de l'être humain repose nécessairement sur une vision cohérente du monde, que l'éducation comme aide à la vie est bien placée à donner.

La part de la morale et de l'éthique.

Ici, le rôle de la philosophie est essentiel. Car l'action en société, qu'elle soit scientifique, politique, économique ou sociale n'est-elle pas l'expression d'une « conviction » (certes, avec les limites de ses certitudes), d'une volonté (de vivre, faire vivre et laisser vivre) et de la foi en un devenir de l'homme qui, par la valeur que représente ce devenir pour l'individu, mérite que celui-ci s'y attache ? En tant que telle, l'action ne serait-elle pas nécessairement enracinée dans une valeur primordiale et guidée par des impératifs de devoirs, constituant ce que l'on pourrait appeler la Loi, universelle et immuable qui la justifierait et la légitimerait ? (10) S'il en était ainsi, comment s'assurer que la Loi est bonne, qu'elle n'est pas une fausse Loi ou bien qu'elle n'est pas qu'une vision particulière du monde ? Comment s'assurer qu'elle ne comporte pas des ingrédients d'exclusion et de négation de la valeur et de la dignité de l'homme qui s'incarne déjà entièrement dans l'enfant ? Comment s'assurer que les espérances auxquelles elle donne droit sont bonnes à la fois pour chaque personne, sa communauté, sa nation et pour l'humanité entière et quelle peut l'être pour tous les temps, pour tout homme et pour toute femme ? (11) Par exemple, puisque la civilisation fondée sur de la raison et l'idée de progrès matériel infinie, produites par l'Europe et mises depuis plusieurs siècles au service du bonheur individuel en Europe d'abord, puis récupérées par tous les peuples du globe, crée de graves malheurs à des enfants dans le monde, ne serait-il pas utile pour l'humanité de « faire une pause » dans sa poursuite du progrès matériel infini pour se poser à nouveau les vieilles questions concernant le sens de la vie humaine ? Comment organiser la vie et la vivre de la manière la plus satisfaisante possible pour chaque individu concret tout en assurant la dignité humaine et le droit à la vie décente aux personnes privées toute force ? Sous le pouvoir du bonheur individuel qui semble s'imposer désormais comme référence suprême de l'organisation des sociétés contemporaines et comme moteur de leur fonctionnement, l'idée de l'homme concret, qui est inévitablement social, et sa valeur intouchable, sacrée, ainsi que l'idée de l'obligation pour les êtres humains de « vivre ensemble » sont-elles irrémédiablement révolues ?

Ces questions humanistes et vitales que se posaient les Anciens sous tous les cieux - les détenteurs des traditions orales comme les auteurs des écrits philosophiques de tout temps - ces questions sont-elles aujourd'hui définitivement dépourvues de sens ? La recherche du bien commun est-elle à jamais remplacée par celle du bonheur individuel et la libre justification des moyens par les fins sans état d'âme ? Devons-nous définitivement admettre que « le mal » est nécessaire et inévitable en politique et que cette nécessité vaut justification" et légitimation ?(12)

La part de l'éducation.

Les règles et les habitudes de la conduite, ainsi que le comportement par rapport aux principes fondateurs des sociétés (principes qui dirigent le fonctionnement de ces dernières) n'étant pas donnés à l'être humain par la nature, le rôle de l'éducation, en tant qu'instrument à mettre au service de la vie d'abord et de l'existence ensuite, est déterminant pour le bien-être des individus concrets dans toute société, communauté et famille. Le bien-être des individus concrets est la garantie de la de la continuité de l'espèce humaine.

Dans la recherche des solutions au problème de l'exclusion en général et à celui des enfants et des jeunes de la rue en particulier, l'éducation doit donc primer sur toutes les autres pratiques sociales telles que la politique, le droit, les mesures sociales et même «l'instauration» et le maintien d'une paix sociale qui, elle aussi s'avère parfois trompeuse. En effet, n'a-t-on pas obtenu dans l'histoire universelle, et n'obtient-on pas souvent à notre époque la paix par l'obéissance et la soumission à l'injustice ou à la tyrannie que celles-ci appartiennent à des pouvoirs despotiques, oligarchiques, aristocratiques ou démocratiques ? (13)

Il me semble qu'il ne serait pas inutile de redonner, au sein de l'éducation, vie et vigueur à certains principes naturels qui rendent possibles la reconnaissance et le respect de la dignité de l'être humain dans toutes les nations du monde. A cette fin, il est essentiel de former les esprits contre l'exclusion et pour l'insertion sociale dans le cadre de systèmes cohérents de principes de référence pour l'agir humain. Car, par-là, c'est la paix qui est en jeu. Et il ne saurait y avoir de paix sans justice. La justice ne peut exister en l'absence de personnes qui croient en la justice. Une société ne peut être juste que si elle est composée en majorité par des hommes rendus justes par l'éducation. En cela, je crois que la vision et l'action de Maria Montessori nous donnent de solides raisons d'espérer.

Footnotes

(1) United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation / Organisation des Nations Unies pour l'éducation la Science et la Culture. Nous sommes fonctionnaire de cette organisation depuis 1984.

(3). Si l'on assimile, sans doute pour le confort intellectuel, le phénomène des enfants de la rue à la "délinquance juvénile" ou à la criminalité chez les enfants et les jeunes, on peut dire qu'il existe en Afrique aussi depuis l'apparition des villes coloniales. Mais il est clair que le phénomène des enfants de la rue est différent de la criminalité juvénile. Ce dernier fait social n'est pas forcément lié à l'exclusion sociale, parce que la criminalité, comme le suicide (voir Durkheim), est un fait social imprévisible et inévitable dans toute société humaine et les taux de prévalence varient entre des limites inférieures et supérieures, suivant l'ampleur et l'accélération des changements sociaux à certaines périodes de l'évolution des peuples. Tandis que dans beaucoup de pays, la croissance du phénomène d'exclusion sociale des enfants ne semble pas avoir des limites supérieures prévisibles dans aucune partie du monde.

(4). Robert Castel, Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salarial, Editions Fayard, Paris 1995. (Commentaires dans Formes et dynamiques de l'exclusion dans les sociétés contemporaines : injustice et discrimination, Colloque international 23-26 juin 1997, Palais de

l'UNESCO. Document non publié). Nous reviendrons plus loin à l'œuvre de Robert Castel au moment de l'analyse des principaux concepts.

(8) Tzvetan TODOROV, Les valeurs, unité ou pluralité ? in Le Monde, Quelles valeurs pour demain ? Neuvième Forum Le Monde Le Mans, Editions du Seuil, Paris, octobre 1988

(9) Jean-Paul RESWEBER, La philosophie des valeurs, PUF, Paris, 1987

KANT, Emmanuel, Fondement de la métaphysique des mœurs, 1785 ;
Critique de la raison pratique 1788

(1) Voir dans l'ouvrage de Lewis Mumford, La Cité à travers l'histoire, Ed. du Seuil, Paris, 1964, L'origine des cités en Egypte ancienne en Mésopotamie, en Palestine en Iran, la vallée de l'Indus et en Grèce antique ; plus précisément des villes anciennes comme Our, Nippur, Ourouk, Thèbe, Héliopolis, Assour, Ninive ou Babylone. Concernant l'exploitation et la misère des enfants, voir également, en Europe au 19ème siècle:

- Charles Dickens (a) Nickleby (ou Adventures of Nicolas Nickleby) 1839 ; (b) Les Magasins d'antiquité (ou The Old Cuplosity Shops) 1840 ; (c) Barnaby Rudge 1841 ; (d) David Copperfield 1849-1850 (thème de l'enfance) ; Bleack House (le fausses valeurs) (e) Les Temps difficiles (ou Hard times) 1854 ; Les Grandes espérances (ou Great Expectations) 1861 ; Notre ami commun (ou Our mutual Friend) dénonciation du capitalisme 1864-1865 ; La Petite Dorrit (critique des fondements de la civilisation du profit).

- Victor Hugo (a) La légende des siècles

- Victor Hugo (b) Les Misérables. Histoire des faits économiques et sociaux, industrialisation de l'Europe et la situation des enfants défavorisés.

(2) a) Par exemple, en matière de préservation des intérêts psychologiques, physiques et économiques de l'enfant, l'article 375 du Code civil français précise que le maintien en famille est prioritaire. L'ordonnance 1183 du code de procédure civile prévoit que les parents doivent être entendus et fait apparaître qu'il est important pour le juge pour enfant d'obtenir leur accord dans les mesures à prendre pour protéger celui-ci.(...) Depuis les années mille neuf cent soixante-dix, la responsabilité des parents, le maintien de l'enfant dans son milieu naturel, est une préoccupation des travailleurs sociaux. Intervenir pour permettre, par la concertation et le travail sur les situations (difficiles), de rétablir les conditions nécessaires à la santé, à la sécurité et à l'éducation de l'enfant, en évitant les ruptures de liens prolongées et les disqualifications parentales paraissent primer sur l'idée de placement à vocation réparatrice et substitutive. Jean-Paul Mugnier, L'identité virtuelle : Les jeux de l'offre et de la demande dans le champ social, ESC Editeur, Paris, 1993, (pages 19- 20).
(b) En ce qui concerne les changements que subissent les systèmes familiaux dans le monde, on peut consulter l'ouvrage publié à l'occasion de la célébration de l'année internationale de la famille par le Conseil international des femmes, Familles en mutation, dans une société en mutation, Editions UNESCO, Paris, 1993. (

(3) Il faut néanmoins tenir compte du fait que si la famille traditionnelle traverse des crises dans la modernité, si elle se décompose et se recompose sous diverses formes, l'instabilité du couple qui en résulte « entame peu les forces de la permanence et de la continuité familiales. Ceci est repérable par exemple par la transmission des valeurs » (quelles que soient les valences de celles-ci). « Tout le monde, en principe, appartient à une famille et en fonde une » soulignait Emile Durkheim. Pour en savoir plus sur la complexité de la réalité familiale et de son statut dans le monde moderne, on

peut consulter l'ouvrage collectif publié sous la direction de François Singly, *La famille : Etat des savoirs*, Ed. de la Découverte, Paris, 1991.

(4) La pauvreté (absolue ou relative) - tout comme la richesse, son indissociable compagnon par lequel le Dictionnaire historique de la langue française la définit - ne semble pas être un phénomène historiquement daté ni géographiquement localisé. Elle appartient à tous les lieux, à tous les temps et l'on a tendance à la considérer comme inévitable. Quant à sa théorisation qui culpabilise le pauvre, l'ouvrage (anonyme) du Pasteur Thomas Robert Malthus (1766-1834) *Essai sur le principe de population* demeurent la plus haute référence : « Au XVII^e siècle, (...) on pensait qu'il existait un rapport naturel entre la population et les subsistances. La première croîtrait jusqu'au niveau permis par les secondes. Ce niveau est le plus souvent celui de la misère, il est parfois lié aux habitudes de vie. Le pessimisme impliqué par ces idées est masqué par la foi au progrès économique et social et en la raison. (...) Que le pauvre s'en prenne à lui-même et soit prudent » in *Encyclopaedia Universalis*, article: Malthusianisme et Néo-malthusianisme.

(7) Schopenhauer, Arthur, *Le monde comme volonté et comme représentation*, 1819 .

(8) NIETZSCHE, Friedrich, *Par-delà le bien et le mal*, 1886.

(11) De La Boetie, Etienne, *Le Discours de la Servitude volontaire*, Editions Payot, Paris, dernière publication: 1993.